



ICP: nous avons raison...

Modèle de vente: une réorganisation sous les radars ?...

Octobre 2013

■ Indemnités de Congés Payés (ICP).

Avec la paie de septembre 2013, les salariés des Agences Entreprises ont pu constater le paiement de l'ICP correspondant à la période allant de juin 2011 à mai 2012.

Ce montant doit correspondre à environ 10% de la PVV et de l'ICP reçues sur cette période. Nous vous invitons à le vérifier, et à faire un clic RH dans le cas où une différence importante apparaîtrait, en demandant que vous soit fourni le détail du calcul.

Rappelons également que c'est l'action de la CFE-CGC (action prud'homale fin 2012, intervention de l'inspection du travail en janvier 2013) qui a permis aux salariés d'obtenir ce dû.

Nous sommes conscients que ce n'est pas encore le cas partout, et nous continuons d'agir, sans perdre de vue les indemnités compensatrices qu'il faudra réclamer pour les fonctionnaires soumis à la part variable.

■ Des règles PVV bafouées (gestion des absences).

L'instruction pay plan des vendeurs marché entreprises prévoit, dans son article 4.2, que lorsqu'un vendeur est absent pour cause de congés annuels, JTL, congés maladie, formation, le calcul de sa PVV doit prendre en compte ces absences, en ajustant en particulier le R/O ou le seuil de déclenchement au temps de travail.

Nous avons constaté à de multiples reprises, que cette clause n'était pas appliquée ou très rarement. La CFE-CGC a fait de nombreuses remontées à DEF sans être entendue à ce jour. (Quelle n'est pas notre surprise de constater que dans les faits, cette disposition est souvent oubliée, ou non appliquée.)

Lorsque la CFE-CGC a réclamé l'application de cette disposition dans les instances DP ou lors de multilatérales, la direction nous a répondu, à notre grand étonnement, que les seuils de commissionnement et les objectifs prenaient déjà en compte les absences, en particulier celles du T3 !

Devons-nous comprendre dans cette réponse que les 1200 vendeurs entreprises doivent prendre 3 ou 4 semaines de congés au T3, ou que quelqu'un qui ne prendrait pas de congés verrait son seuil augmenté de 25% ???

La CFE-CGC ne peut que souligner la contradiction flagrante entre une réponse qui parle de prise en compte a priori des congés dans la fixation des objectifs et un texte, rédigé par la même direction, qui exprime bien un calcul a posteriori.

■ Déjà des réorganisations inavouables !

Lors d'une multilatérale le 27 septembre 2013, lorsque la CFE-CGC a posé la question de l'évolution des métiers vente AE, la Direction Entreprises France nous a affirmé en être au stade de la réflexion et qu'elle nous informerait lorsque que le dossier serait prêt.

Nous avons alors fait part de notre inquiétude sur le fait que dans certaines AE, des évolutions étaient déjà en cours.

Aujourd'hui, nous savons que plusieurs vendeurs sont amenés à changer de métier sans qu'il s'agisse d'un choix de leur part.

Lors du CCUES de mai 2012, il avait été précisé qu'il pourrait y avoir des évolutions mineures du modèle mis en place au 1er juillet 2012. Les modifications en cours aujourd'hui ont un impact plus fort qu'annoncé puisqu'elles touchent à l'organisation du travail, et ont des conséquences sur les salariés en termes de conditions de travail et de rémunération (espérance de gain en baisse pour certains, suppression du véhicule de service pour d'autres).



La CFE-CGC revendique

- ➔ Le paiement de l'ICP à tous les acteurs soumis à part variable.
- ➔ La prise en compte réelle des absences dans le calcul des parts variables.
- ➔ La suspension de toute évolution de métier et la présentation en CHSCT de tout projet d'évolution.

Vos correspondants CFE-CGC

Ghislain Villet - 06 85 82 88 60
Elisabeth Rivier - 06 74 24 39 26
Jérôme Wartel - 06 82 59 52 40

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemeilleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC :

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications

- nos lettres :
- Comprendre & Agir
 - Épargne & actionnariat salariés
- pour vous abonner : info@cfecgc-unsaf-orange.org
- nos blogs :
- www.telecoms-media-pouvoir.net
 - www.adeas.org

 <https://www.facebook.com/cfecgc.orange>
 <https://twitter.com/CFEFCGOrange>